

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-III-08

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses culturelles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est consacré à **la conservation du patrimoine, des archives et à la lecture publique.**

En Tarn et Garonne, le Conseil Général intervient aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectifs :

- **une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;
- **une ouverture sociale et culturelle** en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2010 démontre la constance de l'effort de notre collectivité bien au-delà de ses compétences obligatoires.

**BILAN 2010
DE LA POLITIQUE CULTURELLE
DEPARTEMENTALE**

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I. EN INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine. Une convention a été signée, en 2009, avec le Conseil Régional pour une **démarche concertée** en ce domaine.

1. Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées

Le montant des aides accordées s'élève en 2010 à **93 465 €**

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi, notre patrimoine culturel a pu être sauvegardé qu'il s'agisse de la restauration d'objets mobiliers ou de bâtiments .

2. Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes

Depuis 1982, cette politique permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire. Elle aura généré, au titre de 2010, pour **24 661 €** de subventions aux particuliers et **20 197 €** aux communes.

3. Inventaire du Pays Midi-Quercy

Le Conseil Général a signé une convention de trois ans (2009-2011) avec la Région et le Pays Midi Quercy et attribue une aide de **60 000 €** annuels pour cette opération d'inventaire du patrimoine bâti des 49 communes du territoire réalisée par le syndicat mixte du Pays Midi Quercy. Les communautés de communes du Quercy Vert et Terrasses et Vallée de l'Aveyron ont été étudiées ainsi que les communes de Saint Antonin et Cayriech.

II. EN FONCTIONNEMENT

1. A.D.D.A. 82

En 2010, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **174 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations :

- 1000 personnes ont fréquenté le tremplin **Tarn-et-Garock** qui a célébré ses 20 ans à Grisolles, Montpezat de Quercy et Saint-Nicolas de la Grave ;
- 1685 spectateurs ont assisté aux 15 concerts « **Châteaux Chantants** » sur 14 communes du département. Cette opération qui concerne désormais uniquement le patrimoine public a bénéficié d'une aide départementale de 17 000 euros dans le cadre du fonds d'intervention culturel et de mécénat privé.
- **concerts en milieu rural** à Boudou et Malause : 280 personnes ;
- mise en œuvre du **schéma départemental des enseignements artistiques** : structuration des écoles de musique, mise en place de formations pour 109 enseignants, ateliers danse et parcours en danse à Verdun sur Garonne (300 personnes), mise en place du brevet musical départemental ;
- sensibilisation du jeune public au **spectacle vivant** sur les territoires : Labastide Saint-Pierre dans la nouvelle salle de spectacle, en mars, suivi par 2 164 personnes et en novembre 2010 sur le Pays Midi-Quercy, avec pour thème « Les chemins de l'ailleurs » suivi par 1 915 personnes ;
- des actions de **sensibilisation en milieu scolaire** ont été organisées, en amont de ces spectacles, avec les collégiens de Labastide Saint-Pierre, Caussade et Saint-Antonin Noble Val et les écoles de La Salvetat Belmontet, Puylaroque et Montpezat de Quercy.

2. Musique

Notre politique comporte deux volets :

l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et publiques, **70 187 €** y ont été consacrés en 2010.

l'aide à la diffusion musicale : en 2010, **71 710 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » orchestre Baroque de Montauban, au festival les « Soirs de Moissac ».

3. Théâtre

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2010, une enveloppe globale de **140 500 €** a été répartie entre différentes associations théâtrales telles que la Comédie de la Mandoune, Quercy Productions, la Compagnie de l'Embellie, les associations Isadora et Symphorèse, Festivalence et la Compagnie Arène Théâtre.

4. Occitan

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de **82 000 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2010 dans **65 écoles (49 communes)**. Notre département est le premier de l'académie pour la sensibilisation des élèves du primaire (25 % des effectifs totaux) et 6 sites bilingues sont ouverts.

5. Lecture Publique

Une aide de **49 950 €** a été consacrée à la 20^{ème} édition de Lettres d'automne, à l'organisation du salon jeunesse et les venues d'auteurs en milieu scolaire, alors qu'une aide de **2 400 €** était attribuée pour l'organisation du 15^{ème} festival « Alors raconte » à l'association des Amis de la Médiathèque (3 004 spectateurs sur 16 soirées).

6. Manifestations culturelles et festivals

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles. En 2010, les associations culturelles et socioculturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **840 816 €**, dont **134 324 €** dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2011

PROPOSITIONS

La politique culturelle repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations culturelles** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations », pour le **fonctionnement ou l'organisation de manifestations** ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, principalement pour des **manifestations à vocation d'animation locale** ;

- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des **partenariats pérennes** dans les domaines de la lecture, de l'occitan et du spectacle vivant avec le soutien à des structures ressources, dont les actions relèvent de la création et de la diffusion artistiques, ainsi que d'une dimension éducative envers les jeunes.

I. CONSERVATION DU PATRIMOINE

1. Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation État concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **94 786 €** sur l'article 2041455, sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

2. Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. Cette politique existe depuis 1982 et a permis de sauvegarder un patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer. En 27 ans d'interventions sur ce patrimoine, l'Assemblée Départementale a contribué à en **réhabiliter près de 40 %**.

Compte tenu de ce bilan très positif, notre intervention a été concentrée en 2010 sur le patrimoine public, et nous avons suspendu dans l'attente de jours meilleurs nos aides sur le patrimoine privé. Je vous propose de continuer ainsi et d'adopter une autorisation de programme de **10 000 €** au titre des aides aux communes.

3. Inventaire

Le Pays Midi-Quercy s'est engagé dans une démarche d'inventaire de son patrimoine bâti et a signé avec la Région et le Département une convention pour trois ans (2009-2011) qui définit les objectifs du programme de recensement et d'étude du patrimoine du Pays Midi-Quercy, les enjeux et clauses techniques et scientifiques de cette opération ainsi que les financements. Le budget annuel est estimé à **150 000 €** essentiellement constitué des salaires des 4 personnes chargées de mener l'inventaire.

La Région attribue une aide de **50 % soit 75 000 euros** et assure le suivi scientifique de l'opération, le contrôle des données, leur mise en ligne sur son portail internet patrimoine, leur versement dans les bases nationales du ministère. Elle met à disposition un logiciel de gestion. Le Conseil Général attribue une aide de **40 %**, soit **60 000 €** annuels, pendant trois ans à cette opération d'inventaire et met à disposition les fonds iconographiques des archives ainsi que l'aide de la cellule SIGD quant à l'échange de données et à la mission d'assistance technique. Par ailleurs, l'inventaire du patrimoine

bâti sur ce territoire est coordonné et complété par celui des objets mobiliers réalisés par la conservation des antiquités et objets d'art.

Je vous propose de confirmer notre participation pour l'année 2011, année 3 de la convention cadre, qui concernera les communes de Réalville, Cazals et Cayrac, en ratifiant un crédit de **60 000 €** à l'article 6573474 sous fonction 311, au profit du Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy.

II. ENSEIGNEMENT MUSICAL - Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2011 à juin 2012, je vous propose d'adopter une enveloppe de **80 000 €** identique à celle de 2010, pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques adopté en mars 2007.

III. SPECTACLE VIVANT

1. Création et diffusion musicales :

Notre collectivité est un partenaire important non seulement des festivals de musique organisés sur le territoire mais, aussi, des ensembles musicaux et structures dont le rayonnement est reconnu au niveau départemental, régional voire national.

Je vous propose d'accorder des aides départementales à la création et diffusion musicales aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **71 800 €** ainsi répartie :

- « Les Passions » - Orchestre Baroque de Montauban **21 000 €**

Créé en 1986 par Jean-Marc Andrieu, cet ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, de réputation internationale, est soutenu par la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées (50 000 €), les villes de Montauban (57 000 € + 21 000 € de valorisation aide logistique et matérielle) et Toulouse (6 000 €). L'orchestre maintient ainsi un équilibre de 46 % de subventions publiques pour 54 % de recettes propres.

L'année 2010 a été marquée par la programmation de **34 concerts** au niveau local et international (dont 20 en région Midi Pyrénées et 12 en Tarn-et-Garonne) et la sortie d'un disque). Des répétitions générales publiques des concerts, non diffusés sur le département, sont régulièrement données en avant première à l'auditorium du conservatoire et des actions pédagogiques sont menées en direction des scolaires.

Pour 2011, il prévoit des concerts, une tournée en Midi-Pyrénées et des actions pédagogiques avec « le Noël baroque occitan » et l'enregistrement d'un disque.

Je vous propose de reconduire une aide de **21 000 €** à l'orchestre « Les Passions ».

- Ensemble Organum 21 000 €

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001, cet ensemble de réputation internationale dirigé par Marcel Pérès, est spécialisé dans les répertoires médiévaux. Il est soutenu par la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées (45 000 €) et la ville de Moissac (20 000 € + 20 000 € de valorisation).

Il développe des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac. En outre, des sessions pédagogiques à l'attention des professionnels, amateurs et enfants sont proposées régulièrement. A cet égard, un partenariat a été établi avec le conservatoire de musique de Montauban et l'Université Toulouse le Mirail.

En 2010, **20 sessions de chant**, dont **10 dans le département** ont été organisées à l'attention des adultes et des enfants. **47 concerts**, dont **26 dans le département** ont été diffusés dans le cadre des « Diagonales », accompagnés de tables rondes et de conférences et une édition discographique ont marqué l'année 2010.

Pour 2011, l'ensemble souhaite maintenir son offre pédagogique (12 sessions de chant) et de diffusion avec trois rendez vous annuels avec le public local (les diagonales de printemps, d'été et d'automne) et programmer une trentaine de concerts.

Je vous propose de reconduire une aide de **21 000 €** à l'Ensemble Organum.

- Le Rio 10 400 €

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », bénéficie du soutien de l'Etat (67 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (42 000 €) et de la Ville de Montauban (100 000 €). En redressement judiciaire jusqu'en octobre 2010, Le Rio a soldé sa dette et l'exercice 2010 est excédentaire grâce à une dotation supplémentaire de la Ville de Montauban et une année exceptionnelle en billetterie avec des têtes d'affiche qui ont permis d'augmenter l'attractivité du Rio. Cependant l'avenir du Rio reste incertain (pas de renouvellement par la Ville du bail de location des locaux de répétition et non-conformité de la salle aux normes d'accessibilité aux handicapés en 2015).

Je vous propose d'accorder une aide de **10 400 €** à l'association « Le Rio Grande » pour maintenir son action en 2011, sur 3 centres d'activités :

- **la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs** : production de manifestations et accueil de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations pour l'organisation d'évènements (en moyenne un évènement par semaine). La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.
 - **Le développement et l'accompagnement des pratiques** : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique ; le Rio Grande prévoit 10 à 12 résidences par an pour des groupes issus de la région.
 - **l'action culturelle, l'éducation artistique et la prévention des risques** connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées.
- Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac (A.D.I.A.M.)
6 500 €

Cette association organise un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés en période estivale, au cloître et au coeur de l'Abbaye. **6 spectacles fréquentés par près de 900 spectateurs ont été proposés en 2010** et ont bénéficié de notre soutien, de celui de la région (4 750 €) et de la ville (7 000 €).

Je vous propose de reconduire en 2011 notre soutien à l'A.D.I.A.M. à hauteur de **6 500 €**

- Commune de Moissac 12 900 €

La Ville de Moissac organisera, en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations, **la quinzième édition du festival de la Voix** qui se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2011 sur le cœur historique de Moissac.

En 2010, **18 spectacles (dont 14 gratuits) ont accueilli près de 4 350 spectateurs**. La manifestation a été soutenue par notre collectivité à hauteur de 12 900 €, la Région (9 000 €), la communauté de communes (6 960 €) et du mécénat (9 313 €).

La 15ème édition, dont le budget prévisionnel est estimé à 152 682 €, mettra en valeur le spectacle de voix dans la rue et la majorité des spectacles continueront à être proposés à des tarifs bas ou gratuits afin de permettre une large accessibilité au public.

C'est dans ce cadre que je vous invite à reconduire une aide de **12 900 €** à la commune de Moissac.

- Commune de Moissac : Pôle patrimonial de rayonnement culturel de Moissac

La Ville de Moissac a élaboré un projet culturel à partir du dispositif régional de pôle patrimonial de rayonnement culturel, et du label Pays-Ville d'Art et d'Histoire.

Ce projet s'appuie sur deux piliers : **le patrimoine moissagais et les musiques anciennes**. Les objectifs sont de conforter et développer la vocation culturelle et artistique de Moissac et de faire connaître le site comme lieu de réflexion, d'échange et de diffusion sur les arts médiévaux.

Le budget 2011 est estimé à 150 635 € avec une participation de 56 500 € de la Ville de Moissac et de la Région.

Au titre de 2011, je vous propose de reconduire à la commune de Moissac, la subvention de **21 028 €** pour les activités de son pôle patrimonial de rayonnement culturel, et, pour cela, de ratifier le crédit correspondant à l'article 6573475 sous fonction 311.

2. Création et diffusion théâtrales :

Je vous propose de reconduire une enveloppe globale de **140 505 €** répartie entre les associations suivantes :

- Le Local – Espace Jean Durozier 45 205 €

Cette structure professionnelle emploie 5 salariés et, en 2010, 24 intermittents du spectacle (comédiens et techniciens). Elle effectue un travail de **création artistique**, diffuse ses spectacles **sur le département et en région**, et programme également à partir de sa salle de spectacles, située route de Montech à Montauban, des actions tout public et **en direction des jeunes** avec, notamment, un temps fort au mois de mars. Sa dernière saison théâtrale a été suivie par près de **10 746 spectateurs sur 112 séances**.

Pour 2011, la compagnie prévoit une création, la diffusion de son répertoire en région et dans le département, dont le festival de théâtre estival à Montricoux, et une programmation artistique 2010/2011 du Local bâtie sur des résidences et des coopérations avec d'autres structures culturelles. Son festival « les Giboulées de mars », à destination du jeune public sera coordonné avec l'ADDA 82 dans le cadre du Big Bang des Arts.

Je vous propose de lui accorder une aide d'un montant global de **45 205 €** ainsi répartie :

- 16 505 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 7 700 € d'aide à la création ;
- 21 000 € d'aide à la diffusion (en Midi-Pyrénées, festival de Montricoux et programmation artistique du Local).

• Le Théâtrophone 3 000 €

Cette structure a été créée en 2009 par François-Henri Soulié, auteur, comédien et metteur en scène bien connu du secteur culturel, autour de son oeuvre dramaturgique. Sa vocation est la création d'œuvres théâtrales entièrement originales fondées sur des textes nouveaux et faisant appel à des créateurs vivant en région. En 2011, je vous propose d'accorder à cette structure une aide de **3 000 €** pour sa création « le bruiteur de paradis ».

• Compagnie de l'Embellie 7 050 €

Cette compagnie de théâtre amateur exploite une salle de spectacle route de Bordeaux à Montauban. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, dont elle crée et diffuse les pièces sur le département.

1 000 personnes ont fréquenté les spectacles de la compagnie et **3 699** ont fréquenté la salle sur la dernière saison. Je vous propose, pour 2011, de reconduire une aide de **7 050 €** ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création ;
- 1 050 € d'aide à la diffusion

• Quercy Productions 12 750 €

Cette compagnie, basée à Cayriech, emploie 4 intermittents. La dernière saison théâtrale comprenait 34 représentations dans le département et en région.

Pour 2011, je vous propose de reconduire une aide de **12 750 €** pour sa nouvelle création, « du vent dans les branches de sassafras » de René de Obaldia, et pour la diffusion de son répertoire (32 représentations prévues) ainsi répartie :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 3 000 € d'aide à la création ;
- 6 750 € d'aide à la diffusion

• Association Symphorèse 10 000 €

Cette association basée à Durfort Lacapelette n'a pu réaliser en 2010 les actions prévues avec notamment la disparition du festival d'art vivant, manifestation organisée sur différentes communes à travers le Quercy.

Je vous propose de lui accorder en 2011 une aide de **10 000 €** pour la création d'une manifestation intitulée « les cafés littéraires » et la diffusion de son répertoire.

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 3 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion

• Association Festivalence 42 500 €

Cette association organisera à Valence d'Agen, en août 2011, la 18^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ».

La structure emploie 2 permanents et 15 saisonniers. 450 acteurs et intervenants œuvrent à cette grande fresque historique dont sept représentations sont prévues.

Près de **180 000 spectateurs, issus du Grand Sud** ont vu ce spectacle depuis sa création. Je vous propose de lui reconduire une aide à l'organisation de l'édition 2011 d'un montant de **42 500 €**

• Arène Théâtre 20 000 €

Cette compagnie professionnelle (3 permanents) mène des actions artistiques en Tarn-et-Garonne et a su créer des rendez-vous tels que le festival «Les Décousues» à Coutures, et depuis 5 ans, la Nuit des musées à Belleperche pour laquelle notre collectivité lui commande la création d'un spectacle spécifique.

Depuis un an, elle a employé 20 artistes et techniciens intermittents, donné **62 représentations** et accueilli **6 800 spectateurs**.

Conventionnée par la Région Midi-Pyrénées, et récemment par la Ville de Moissac, où elle s'est installée en résidence pour 3 ans, elle souhaite diffuser son répertoire, renouveler sur l'été 2011 la sixième édition des Décousues et proposer une nouvelle création jeune public pour la fin de l'année 2011.

Compte tenu du développement des activités de cette compagnie, je vous propose d'augmenter l'aide de cette compagnie à **20 000 €** pour l'année 2011 ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 11 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion

IV- OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : **les opérations « al canton »** et **l'enseignement de la langue à l'école**.

Je vous propose de reconduire à l'identique de 2010 cette politique spécifique, mise en œuvre, pour ce qui est de l'initiation à la langue, en déclinaison du contrat de plan État-Région et en partenariat avec les communes.

1. Les opérations « Al Canton » : 30 000 €

Les opérations «Al Canton» sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Les enquêtes sur les cantons de Verdun sont terminées et nous lançons celles sur les cantons de Lafrançaise et Molières en 2011.

La restitution du livre de Villebrumier a eu lieu en décembre 2010, celui de Verdun paraîtra prochainement, ainsi que les DVD réalisés sur les cantons de Lauzerte, Bourg de Visa et Montaigu de Quercy ; Beaumont/Lavit et Montech/Saint Nicolas de la Grave ;

Les actions prévues en 2011 concernent :

- d'une part, la préparation du DVD de Grisolles /Villebrumier /Montauban Est ;
- d'autre part, le lancement des enquêtes et l'édition de livres sur les cantons de Molières (fin d'année) et Lafrançaise(début 2012).

L'encadrement des enquêtes collectives et le suivi de fabrication des ouvrages sont assurés par l'Institut Occitan Aveyronnais, prestataire du Conseil Général en raison de son expérience sur ce type d'opérations.

L'Institut d'Études Occitanes-Association Antonin Perbosc est également notre partenaire et appui technique de ces opérations Al Canton. Il assume la charge des enregistrements vidéo numériques et de la préfabrication des ouvrages.

Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de **30 000 €** à cette association au titre des actions à engager en 2011. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

2. Sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes, du Conseil Général et de la Région.

C'est ainsi que notre département affiche le **meilleur taux** de sensibilisation à l'occitan de l'académie, **avec 25 % des effectifs du primaire sensibilisés** (5 102 élèves). 528 élèves suivent un enseignement dans les 6 sites bilingues ouverts dans le département et 14 collèges dont un privé, 5 lycées dont un privé proposent une section langue régionale (1122 élèves concernés).

L'État et la Région ont signé le 1er décembre 2009 une convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan sur la période 2009-2015.

L'objectif de cette convention est de développer de manière cohérente et concertée les actions menées par l'État qui intervient sur l'enseignement de la langue régionale et celles menées par les collectivités locales axées principalement sur les actions de sensibilisation et de valorisation de la langue et cultures occitanes.

En déclinaison de cette convention cadre, des conventions particulières peuvent être déclinées sur mesure entre les collectivités qui le souhaitent et les inspections académiques départementales.

Compte tenu des actions qu'elle mène depuis 1994 dans ce domaine et qui font de notre département le « fer de lance » dans l'académie, je vous propose d'acter le principe de signature d'une convention particulière pour notre département et d'engager à cette fin, un travail avec l'inspection académique et de donner délégation à la commission permanente pour l'approbation du texte.

Pour l'année scolaire 2010/2011, je vous propose de reconduire les crédits nécessaires au recrutement des intervenants agréés en langue occitane, à leur formation et à l'achat de documentation, ainsi répartis :

52 000 € à l'ALCOC pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,

3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique

1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs.

V -ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de **50 000 €** elles s'articuleront autour de :

- l'Association Confluences 40 000 €

L'association Confluences organise annuellement diverses rencontres littéraires dont un festival « Lettres d'automne » sur deux semaines en novembre et des animations littéraires dans les collèges dans le cadre d'une opération baptisée « Plaisir de Lire en collèges ». En 2011, les collèges de Beaumont, Lauzerte, François Mitterrand à Moissac, Montech et Valence d'Agen, bénéficieront d'animations autour de Jorge Semprun.

La 21^{ème} édition du festival «Lettres d'automne » aura lieu durant la deuxième quinzaine du mois de novembre en divers lieux du département. Plusieurs manifestations s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour d'un écrivain de langue francophone.

Je vous propose de reconduire une aide de **30 000 €** pour le **festival littéraire Lettres d'Automne**, et **10 000 €** pour l'opération **Plaisir de Lire en collèges** prélevés de l'enveloppe action culturelle en milieu scolaire, dans un souci de lisibilité et de globalisation des aides à la structure Confluences.

- Association REEL 10 000 €

Les trois grands domaines d'activités de l'association REEL sont :

- l'organisation d'un salon du livre jeunesse du 10 au 15 mai 2011 ;
- les venues d'auteurs et d'illustrateurs invités dans les écoles et collèges, programmées les 12 et 13 mai 2011 (32 auteurs ont été reçus pour 74 rencontres dans 95 établissements soit 8503 élèves en 2010) ;
- des actions d'animations et de formation menées toute l'année dans le cadre des projets éducatifs avec les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs, les communautés de communes, les Pays Midi-Quercy et Pays Montalbanais, ateliers d'écriture hebdomadaires à la maison d'arrêt de Montauban.

Je vous propose d'accorder à l'association REEL, une aide de **4 000 €** pour l'organisation du **salon du livre jeunesse** et de **6 000 €** pour les **venues d'auteurs /illustrateurs** en mai 2011.

VI – ACTIONS JEUNE PUBLIC

1. Action culturelle en milieu scolaire

Depuis 2 ans, un travail de concertation sur l'éducation artistique et culturelle jusqu'alors laissée à l'appréciation de chaque institution (Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, Conseil Général, Conseil Régional, Communes), est mené avec l'Adda 82 afin de tendre vers des politiques partagées et des interventions concertées en ce domaine, de façon à instaurer pour **l'élève un parcours culturel de découverte des arts au cours de sa scolarité**. Ce travail donnera lieu, dans les prochains mois, à la rédaction d'une **convention cadre sur l'éducation artistique**, pour coordonner l'ensemble des actions menées par ces trois institutions, qui sera proposée à l'approbation de la commission permanente.

Je vous propose de reconduire en 2011, un budget de **10 000 €** pour mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire. Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique qui concernera principalement:

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques ;
- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (rencontres emploi-formation-insertion...) ;

2. Transports d'élèves

Une enveloppe de **30 000 €** est consacrée à la prise en charge des transports des élèves pour leur acheminement vers des manifestations culturelles, les actions des services éducatifs (du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac et de l'Association Fermat Lomagne), le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE Midi-Quercy) à Caylus.

Le Conseil Général accorde une aide pour la prise en charge des transports des établissements scolaires selon le mode de fonctionnement suivant :

- choix du transporteur par l'établissement scolaire ;
- un déplacement annuel par établissement/par animation ;
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km ;
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

Lors de sa réunion consacrée au vote de la décision modificative 2, notre Assemblée a décidé de prendre en charge dans cette enveloppe, selon les mêmes modalités, les déplacements des élèves vers les animations de l'Espace des Augustins .

Un mode de fonctionnement particulier est en place pour :

- le festival Big Bang des arts pour lequel le Conseil Général participe à hauteur de 50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant ;
- l'opération Science en fête à Novalia, les rencontres emploi-formation-insertion : 75 % des transports dans la limite des forfaits susvisés.

3. Prix divers et récompenses :

attribués lors de différents concours

5 300 €

VII – POLITIQUES TERRITORIALISEES

1. Fonds d'Intervention Culturel

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **85 000 €** pour satisfaire en 2011 les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc. Comme chaque année, cette ligne budgétaire pourra faire l'objet d'un abondement en DM1.

2. Schémas de développement culturel des Pays

Le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais ont souhaité s'inscrire dans le dispositif régional des **projets culturels de territoire** et ont signé une convention territoriale de développement culturel avec la Région et le Département.

Pour le Pays Midi-Quercy, il s'agira de renouveler en 2011 cette convention pour trois nouvelles années et un rapport en DM1 sera proposé, en ce sens ,après connaissance de la décision de la région et des conditions de renouvellement proposées.

Le pays montalbanais a signé sa convention fin 2009 et présentera sa deuxième programmation.

La Commission Permanente approuve par délégation, les programmes opérationnels annuels respectifs et la répartition des subventions aux porteurs de projet.

Le rythme de réalisation de ces programmes dépasse l'exécution en année civile et le paiement des soldes des subventions se faisant après leur réalisation et présentation d'un bilan financier, le calendrier des crédits de paiement est prévu sur 2 ans.

Je vous propose :

- d'allouer en 2011 pour la seconde programmation du Pays Montalbanais, une enveloppe d'intervention de **50 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 30 000 € en 2011 et 20 000 € en 2012 ;
- de ratifier un crédit global de paiement de **77 025 €** à l'article 674562 sous fonction 311 dont 47 025 € au titre des actions 2010 restant à réaliser pour ces deux pays ainsi répartis : 12 025 € au titre de 2010 pour le Pays Montalbanais et 35 000 € pour le Pays Midi-Quercy.

3. Commune de Nègrepelisse : Centre d'art et de design « la Cuisine »

La cuisine est un centre de création dédié aux arts plastiques et au design appliqués à l'alimentation. Développé par la ville de Nègrepelisse dans le Tarn-et-Garonne, le rayonnement de la structure est à la fois local, du fait de l'attachement à partager la création contemporaine avec le public de proximité, national et international de part l'intérêt suscité par la recherche des créateurs et la qualité de leur production. Cet espace de production, d'exposition et de débat dédié à la production artistique contemporaine questionne, par sa thématique sur l'alimentation, les us et coutumes de la table et, implicitement, les enjeux et le devenir d'une époque du consommable.

Ses missions sont, tant le soutien à la création (la Cuisine invite des artistes et des designers à travailler sur des projets), la collaboration avec le milieu de la recherche, la diffusion et la circulation des œuvres, que la médiation pour favoriser le dialogue entre le public et la création. Le centre est aussi un espace ressource.

La cuisine développe une programmation artistique en lien avec son environnement proche, tout en gardant la pertinence des projets artistiques comme valeur prédominante. Cette programmation artistique est le socle autour duquel les différents partenaires et publics sont associés aux actions de soutien et de sensibilisation à la création contemporaine. Des projets spécifiques sont aussi développés afin de s'inscrire dans le programme d'activités des partenaires institutionnels, économiques et pédagogiques.

Dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy, ses partenaires institutionnels sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général. Pour 2011, le budget prévisionnel est estimé à 164 275 € avec une aide de 37 000 € à parité de la Région et du Département, 29 000 € pour le Ministère de la Culture et 20 795 € de l'Europe.

Je vous propose de ratifier un crédit de **37 000 €** pour la commune de Nègrepelisse pour le fonctionnement et les activités de son centre d'art La Cuisine à l'article 6573473 sous fonction 311 du budget départemental.

4. Cogemats

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité à tarifs préférentiels.

Pour 2011, ces tarifs précisés en annexe I ont été augmentés de l'ordre de 15 % par décision de la commission permanente de février. Ils n'avaient pas « bougé » depuis 1994.

Je vous propose de renouveler une partie du parc son sur deux exercices et de ratifier ainsi un crédit de 40 000 € en investissement pour le remplacement d'enceintes datant de 1999.

Le montant des recettes est estimé à **27 000 €** pour un volume global de dépenses de **50 550 €**, dont 10 550 € en fonctionnement, hors frais de personnel.

VIII – ADDA 82

Créée en 1974, cette association départementale est un **partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne**. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, aide à la structuration de l'enseignement artistique, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2011, l'ADDA poursuivra la mise en oeuvre des missions suivantes :

– **développement des pratiques musicales actuelles des amateurs :**

21ème édition du Tarn & Garock (les concerts de ce tremplin ont lieu en février et avril à Grisolles, Montbartier et Saint Nicolas de la Grave), aides aux projets ;

– **actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant :**

Les cabrioles de printemps et d'automne sont remplacées par une rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse Le Big Bang des arts du 14 mars au 16 avril ; l'Adda développera une **programmation jeune public et résidences d'artistes à l'espace des Augustins** avec un budget de 30 000 euros affecté à cette mission (cf mon rapport afférent).

- **diffusion départementale et patrimoine :**

action culturelle en milieu rural de février à mai à Bioule avec la compagnie de danse La Lloba ; l'opération des châteaux chantants a été revue dans sa mise en oeuvre et concerne uniquement le patrimoine public avec une plus grande implication financière et logistique des communes ou communautés de communes bénéficiaires de ses interventions et la recherche de mécénat. La participation de notre collectivité à cette opération sera examinée dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

- **centre de ressources départemental :**

aides aux projets, conseil, expertise, développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels. Édition du guide de l'été culturel publié à 22 000 exemplaires, et du mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne ».

- **mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques :**

structuration des écoles de musique, volet formation avec l'opération danse à l'école et en musique (ateliers), mise en place du brevet musical départemental (100 élèves concernés en 2011) stages, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département, parcours en danse.

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de **204 500 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées. S'agissant de la subvention de fonctionnement propre à cet organisme départemental, elle figure dans le « livre bleu ».

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2010 ;

- Approuve les actions proposées pour 2011 :

Conservation du patrimoine

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation État sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques ;
- Décide de concentrer en 2011, l'intervention du Conseil Général sur la patrimoine rural traditionnel public (pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulin à eau et à vent) et de suspendre l'aide du département à la restauration du patrimoine rural privé ;
- Adopte à cet effet, une autorisation de programme de 10 000 € au titre de l'aide aux communes ;
- Confirme la participation du département pour 2011 concernant l'année 3 de la convention entre le Pays Midi-Quercy, la Région et le Département, définissant les objectifs du programme de recensement et d'étude du patrimoine du Pays Midi-Quercy, les enjeux et clauses techniques et scientifiques de cette opération ainsi que les financements ;
- Précise que la participation 2011 de 60 000 € concerne les communes de Réalville, Cazals et Cayrac ;

Enseignement musical

- Aides aux écoles de musique..... 80 000 €
selon les critères définis par le schéma départemental
des enseignements artistiques adopté en mars 2007

Spectacle vivant

- Aide à la création et diffusion musicales 71 800 €

dont :

. *Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions »* 21 000 €
avec le soutien de la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées (50 000 €)
et les Villes de Montauban (57 000 € + 21 000 € de valorisation
aide logistique et matérielle) et Toulouse (6 000 €)
En 2011 : concerts, tournée en Midi-Pyrénées,
actions pédagogiques avec « le Noël baroque occitan »
et enregistrement d'un disque

. *Ensemble Organum de Moissac* 21 000 €
avec le soutien de la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées (45 000 €)
et la Ville de Moissac (20 000 € + 20 000 € de valorisation)

En 2011 : maintien de l'offre pédagogique, de 3 rendez-vous
avec le public local et 30 concerts à travers les labels « Scènes
de musiques actuelles (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques
Actuelles »

. *Association Le Rio Grande à Montauban* 10 400 €
avec le soutien de l'État (67 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (42 000 €)
et de la Ville de Montauban (100 000 €) ;
action sur 3 centres d'activités :

- aide à la diffusion,
- développement et accompagnement des pratiques,
- action culturelle, éducation artistique et prévention des risques connexes

. *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale
de Moissac (A.D.I.A.M.)* 6 500 €
organisation traditionnelle du festival « Les soirs de Moissac »,
concerts de musique classique et musiques du monde, donnés au cloître
et au cœur de l'abbaye

Commune de Moissac

- *organisation en collaboration avec l'association Moissac Culture
Vibrations de la 15ème édition du Festival de la voix du 30 juin
au 3 juillet 2011*..... 12 900 €
- *activités du pôle patrimonial de rayonnement
culturel de Moissac*..... 21 028 €

Aide à la création et diffusion théâtrales

– Adopte une dotation globale de 140 505 € ainsi répartie :

. *Le Local – espace Jean Durozier (Montauban)* 45 205 €
travail de création artistique sur le département et en région, actions tout public
et en direction des jeunes
dont :

- 16 505 € pour le fonctionnement de la structure
- 7 700 € d'aide à la création
- 21 000 € d'aide à la diffusion (en Midi-Pyrénées, festival de
Montricoux et programmation artistique du Local)

. *Le Théâtrophone*..... 3 000 €
création « le bruiteur de paradis »

. <i>Compagnie de l'Embellie (Montauban)</i>	7 050 €
compagnie de théâtre amateur, formation au travers d'ateliers pour adolescents et adultes, création et diffusion de pièces sur le département	
dont :	
. 5 000 € pour le fonctionnement de la structure	
. 1 000 € d'aide à la création	
. 1 050 € d'aide à la diffusion	
. <i>Quercy Productions (Cayriech)</i>	12 750 €
nouvelle création « du vent dans les branches de sassafras » (32 représentations prévues)	
dont :	
. 3 000 € pour le fonctionnement de la structure	
. 3 000 € d'aide à la création	
. 6 750 € d'aide à la diffusion	
. <i>Association Symphorèse (Durfort-Lacapelette)</i>	10 000 €
création d'une manifestation intitulée « les cafés littéraires » et diffusion de son répertoire	
dont :	
. 3 000 € pour le fonctionnement de la structure	
. 3 000 € d'aide à la création	
. 4 000 € d'aide à la diffusion	
. <i>Association Festivalence (Valence-d'Agen)</i>	42 500 €
18ème édition du spectacle « Au fil de l'eau ... une histoire »	
. <i>Arène Théâtre (Coutures)</i>	20 000 €
6ème édition « Les Décousues » et nouvelle création fin 2011	
dont :	
. 5 000 € pour le fonctionnement de la structure	
. 11 000 € d'aide à la création	
. 4 000 € d'aide à la diffusion	

Occitan

– Adopte une dotation globale de 86 500 € ainsi répartie :

. *Opération « al canton »*

– subvention de 30 000 € au titre des actions à engager en 2011 ;

– une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat ;

. *Sensibilisation à la langue occitane*..... 56 500 €

dont :

- 52 000 € à l'ALCOC (Association pour la langue et la culture occitanes) pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane
- 3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique
- 1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs

Actions en faveur de la lecture

– Adopte une dotation globale de 50 000 € ainsi répartie :

. <i>Association Confluences</i>	40 000 €
Festival « Lettres d'Automne » (30 000 €)	
Plaisirs de lire en collèges (10 000 €)	
. <i>Association REEL</i>	10 000 €
organisation du salon du livre jeunesse (4 000 €)	
venues d'auteurs/illustrateurs en mai 2011 (6 000 €).	

Actions jeune public

– Adopte une dotation globale de 45 300 € ainsi répartie :

. <i>Action culturelle en milieu scolaire</i>	10 000 €
actions d'éducation artistique en milieu scolaire	

– Précise que la 3ème commission sera saisie pour avis sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique concernant principalement :

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques ;
- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (rencontres emploi-formation-insertion...) ;

. *Transports d'élèves* 30 000 €
 prise en charge des transports des élèves vers des manifestations
 culturelles, les actions des services éducatifs culturels (Musée Ingres,
 Archives départementales, abbayes de Belleperche et Moissac, Association
 Fermat Lomagne), le centre permanent d'initiatives
 pour l'environnement (CPIE Midi-Quercy) à Caylus, vers les animations
 de l'Espace des Augustins, le festival Big Bang (participation
 à hauteur de 50 %), l'opération science en fête, les rencontres
 emploi-formation-insertion (participation à hauteur de 75 %)

. *Prix divers et récompenses*
 prix attribués lors de différents concours 5 300 €

Politiques territorialisées

. *Fonds d'intervention culturelle* 85 000 €

. *Schémas de développement culturel des Pays*..... 50 000 €
 seconde programmation du Pays Montalbanais avec échéancier
 des crédits de paiement suivant :
 30 000 € en 2011 et 20 000 € en 2012
 renouvellement en 2011 de la convention avec le Pays
 Midi-Quercy pour 3 ans

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des programmes opérationnels annuels et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;

. *Commune de Négrepelisse : centre d'art et de design*
 « la cuisine »..... 37 000 €
 aide accordée à parité avec la région pour le fonctionnement
 et les activités du centre d'art, dans le cadre de la convention
 territoriale du Pays Midi-Quercy

. *Cogemats 82*

- Approuve les tarifs 2011 ci-annexés ainsi que le budget prévisionnel 2011 :
 - estimation des recettes..... 27 000 €
 - estimation des dépenses..... 50 550 €
 (dont 10 550 € en fonctionnement, hors frais de personnel)

ADDA 82

– Subvention de 204 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes telles que détaillées dans le rapport susvisé :

- développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,
- actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,
- diffusion départementale et patrimoine,
- centre de ressources départemental,
- mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques ;

– Ratifie les crédits suivants :

Investissement

– Restauration et entretien des monuments historiques

Article 2041455 – sous fonction 312 :.....94 786 €
crédits au titre des A.P. Antérieures

- Patrimoine architectural et culturel :

Subventions aux particuliers :.....26 179 €

Article 20424 – sous fonction 312,
au titre des autorisations de programme antérieures.

Subventions aux communes :.....10 781 €

Article 2041411 – sous fonction 312

5 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2011,

5 781 € au titre des autorisations de programme antérieures.

Fonctionnement :

– Écoles de musique :

Article 657342 – sous fonction 311 :.....60 000 €

Article 65743 – sous fonction 311 :.....20 000 €

– Animations à caractère départemental :

Article 65744 – sous fonction 311 et 312 :.....354 305 €

– théâtre :.....140 505 €

– Musique :.....71 800 €

– Occitan :.....82 000 €

– Lecture :.....50 000 €

– Action culturelle en milieu scolaire :.....10 000 €

- Prix divers :
Article 6713 – sous fonction 311.....5 300 €
- Participation aux frais de transport :
Article 6245 – sous fonction 311.....30 000 €
- ADDA 82 :
 Missions (*article 67456 – sous fonction 311*).....204 500 €
- Divers Occitan :
Article 6182 – sous fonction 311.....3 100 €
Article 6183 – sous fonction 21.....1 400 €
- Fonds d'Intervention Culturel :.....95 192 €
Article 67451 – sous fonction 311
 dont 60 000 euros au titre de 2011 et
 35 192 € au titre des enveloppes antérieures
- Schémas de développement culturel des Pays :.....77 025 €
Article 674562 sous fonction 311
 Pays Montalbanais :
 12 025 € au titre des enveloppes antérieures
 30 000 € au titre de 2011
 Pays Midi-Quercy:
 35 000 € au titre des enveloppes antérieures
- Commune de Nègrepelisse (centre d'art La Cuisine) :.....37 000 €
Article 6573473 - sous fonction 311
- Commune de Moissac :.....21 028 €
 (pôle patrimonial de rayonnement culturel)
Article 6573475 - sous fonction 311
- Syndicat mixte du Pays Midi Quercy (Inventaire):.....60 000 €
Article 6573474 - sous fonction 311

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

TARIFS JOURNALIERS

ANNÉE 2011

CG11/3ème/BP-III-08annexe

I - Location de matériel sono - Tarifs 2011

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	100,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	138,00 €
C. Egaliseurs.....	17,00 €
D. Effets et traitements.....	34,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	172,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus.....	212,00 €
G. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	69,00 €
H. Régie façade Midas 32 ou 24 entrées/traitements/effets.....	86,00 €
I. Kit micros.....	17,00 €
J. Kit câblages.....	11,00 €
K. Micros HF Sheineiser poignée / cravate / micro-casque.....	46,00 €
L. Régie intercom 3 postes / son.....	51,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2011

Réf.

A	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 6 x 1000 w.....	86,00 €
B	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 8 x 1000 w.....	103,00 €
C	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 10 x 1000 w.....	126,00 €
D	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 14 x 1000 w.....	138,00 €
E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 18 x 1000 w.....	155,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w.....	172,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w.....	195,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w.....	207,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w.....	230,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w.....	241,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w.....	264,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w.....	281,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w.....	299,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w.....	316,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w.....	333,00 €
P	Blinder, stroboscope, T9 BT.....	69,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat ».....	103,00 €
R	Postes intercom à câble « Teac » x 2.....	34,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2011 : 92,00 € par jour

IV - Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation.....	69,00 €
Eclairage et sonorisation.....	103,00 €

V – GRATUITE :

- Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- Centre Départemental du Téléthon

Le Président,